

PROCES-VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12/10/2021

10h00, Golf de Vigneux

RD 81, 44360 Vigneux-de-Bretagne

**Présents :**

G. THEPAUT –J. de CAZANOVE– G. PORTUGAL – J. SMYKOWSKI– M. MORLEC – P. PUJOL– JL. MENNECIER– R. ABELARD - M. COISY –H. MANAC’H - B. GOURVEZ–JP BRUNET–G. BERRUET

**Absent :** C ALAGHEBAND­­

* **PV du CA du 14 septembre2021**

Le PV de la réunion du CA du 14 septembre 2021 est adoptéà l’unanimité par les administrateurs qui étaient présents à la réunion.

* **Ordre du jour**

1. **Remise du rapport du Comité électoral (Jérôme)**

Le rapport est remis en version papier au Président et au secrétaire pour archivage.

Jérôme fait une synthèse du rapport du comité électoral, développant les propositions d'amélioration du code électoral en tenant compte de l'expérience du scrutin d'avril 2021. Il souligne que le comité électoral a su rester ferme en résistant aux différentes pressions auxquelles il a été soumis, en assurant un processus « conduit avec neutralité », « transparent » et « vertueux ».

Parmi les améliorations proposées pour les prochaines élections :

* + - * Il est souhaitable que les 3 membres du comité électoral ne soient pas eux-mêmes candidats : ceci nécessitera une nouvelle rédaction de l’article 12.7 « processus électoral » (à voter en AGE en avril 2022).

Concernant les modifications du règlement intérieur et le code électoral :

* Le dépôt des candidatures devrait se faire uniquement par courriel à une adresse dédiée.
* Il faudra privilégier la connaissance des candidats par l’ensemble des votants, le respect d’un scrutin uninominal, la confidentialité initiale des candidatures. Les professions de foi collectives ne seraient plus admises.
* Une fiche de présentation des candidats standardisée pourrait être imposée.
* Une surveillance systématique des opérations de dépouillement du scrutin serait assurée par un huissier.

1. **Relations avec la mairie (Jocelyn)**

* Récupération des eaux du practice : deux réservoirs de 1m3 et demi sont prévus et installés prochainement.
* Alimentation électrique du practice couvert : une ou deux prises électriques sont prévues (utilisation pour l’alimentation de la gaine électrique sous le pont d’accès au golf).
* Gestion des sangliers : des battues ont été réalisées mais les sangliers sont toujours là ! L’alimentation électrique du pourtour du golf (hors trous 1 et 9) a été décidée par la Mairie après une tentative sans succès de flashing-lights.

1. **Etiquette et accès au parcours (Gilbert)**

Deux personnes ont récemment été exclues du parcours (une pour non-respect de la sécurité et l’autre pour non-paiement répété de greens fees).

Le nombre d’adhérents ne cesse d’augmenter de 545 fin 2020 à 585 fin 2021 (prévision)

Le CA a l’unanimité vote pour l’obligation d’une licence pour accéder au parcours

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Vote n° 1-10-2021 :  Licence obligatoire pour accéder au parcours | | |
|  | Pour | Abstention | Contre |
| Voix | 13 | 0 | 0 |

De nouvelles consignes à l’intention des joueurs seront à communiquer à l’accueil. Patricia, Gilbert, Gilles B. et Bernard feront une synthèse de ces consignes et les communiqueront d’ici le prochain CA à Jérôme qui les transmettra aux salariés de l’accueil (concernant notamment la surveillance des joueurs sur le parcours).

1. **Règlement intérieur**

Relance du groupe de travail pour la réécriture du règlement intérieur de l’AGS : Jocelyn, Jérôme et Jean-Paul sont chargés de ce travail. Le nouveau RI gardera une « souplesse » qui facilitera ses aménagements. Il est rappelé que le RI s’applique aussi aux Pros du golf.

Des modifications sont nécessaires concernant le choix des sanctions vis-à-vis de adhérents fautifs. Elles devront apparaître dans les nouveaux statuts présentés lors de l’AGE 2022.

1. **Protocole d’achats chez les partenaires de l’AGS pour 2022 (Jean-Luc)**

Le partenariat avec Super U lors du ProAm s’est particulièrement bien déroulé. Le reportage photographique qui a été réalisé par Patricia et Gérard Pujol a été particulièrement apprécié. Jean-Luc rencontrera le Directeur du magasin Super U de Saint Sébastien le 28 octobre prochain.

La politique d’achat et sa contrepartie (réciprocité) de la part des différents partenaires commerciaux présentée par Jean-Luc est adoptée à l’unanimité par le CA : Jean-Luc sera le seul interlocuteur représentant l’AGS lors des échanges avec les partenaires.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Vote n° 2-10-2021 :  Partenariat : Jean-Luc sera le seul interlocuteur représentant l’AGS | | |
|  | Pour | Abstention | Contre |
| Voix | 13 | 0 | 0 |

1. **Plaquette tarifaire 2022**

La plaquette tarifaire sera à préparer pour le CA de novembre.

***Séance levée à 11h30***.

**Prochain CA :**

**le mardi 9novembre 2021 à 19h.**

**Centre Social du Douet, petite salle à 19h**